

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

Vice-présidente, Présidente de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Objectif stratégique 2 : Faire de l'aménagement
un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Notre Finistère est divers. Nous le constatons lors de la préparation des contrats avec les territoires et nos politiques, nos programmes d'aménagement doivent en tenir compte.

Nous devons en particulier être vigilants à la prise en compte des paramètres sociaux, économiques et environnementaux pour répondre à des enjeux de croissance soutenable.

Dans notre projet stratégique (2010-2014) et en particulier dans l'objectif 2 « Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques », nous avons voulu porter l'attention de l'assemblée sur l'importante consommation du foncier, la dispersion de l'habitat, les inégalités territoriales pour l'accès au logement, l'intensification des besoins de mobilité, l'augmentation de la production de déchets, la maîtrise de l'énergie mais aussi la qualité de l'eau et les enjeux qui en découlent. C'est par ces vigilances que nous ferons du Finistère un territoire solidaire.

Toujours dans cette logique, permettez-moi de vous présenter ou de vous rappeler ce qui fera l'objet de notre attention en 2012.

Tout d'abord, le logement. 5 priorités ont été définies :

- le logement des plus défavorisés,
- les économies d'énergie dans l'habitat ancien,
- le logement des jeunes,
- la vie à domicile des personnes âgées,
- l'accroissement de la population et l'étalement urbain

Des propositions d'évolutions de nos aides vous seront proposées. Ces enjeux seront évidemment intégrés à un plan départemental de l'habitat qui devra être entamé dans le courant de l'année 2012. La mise en point d'une nouvelle délégation des aides à la pierre que nous venons de valider sera l'occasion de proposer de nouveaux outils de concertation avec les territoires et les opérateurs pour une meilleure lecture des réalités territoriales.

La couverture haut débit du Finistère est achevée. Le Conseil général s'associera à l'avancement et à la mise en œuvre du projet « Bretagne Très Haut Débit » qui doit apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine, d'ici à 2030.

Les contrats avec les territoires s'achèveront au cours de cette année. Les premiers conclus verront la concertation du mi-parcours. Ce sera l'occasion de réaliser un état de leur avancement. Ce sera également la possibilité d'engager avec nos partenaires des échanges sur la qualité du suivi de ces dossiers. Sans nul doute ce sera aussi l'occasion de proposer des évolutions sur des contrats 2ème génération qui inscriront l'action départementale dans une logique véritable de projets partagés.

Partager nos projets, sera également le fil rouge nos politiques déchets : soutien à des équipements en commun sur les territoires, poursuite des recherches de sites de déchets inertes ou ultimes mais également révision du plan départemental pour prendre en compte les objectifs du Grenelle 2.

2012, verra également le département élargir ses compétences au plan des déchets du BTP.

2011 aura été une année lourde pour la mise en œuvre de nos politiques de déplacements. En 2012, nous maintiendrons nos efforts pour encourager des modes de déplacements qui respectent l'environnement, qui répondent aux besoins des finistériens, qui soient accessibles au plus grand nombre. Pour cela nous poursuivrons la promotion du transport collectif, du covoiturage et nous concerterons avec les communautés de communes pour élaborer avec elles une desserte fine de leur territoire.

2011 nous aura montré la pertinence d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable. Pour disposer d'un outil de planification et d'évaluation de la ressource. Avec l'ensemble des acteurs concernés nous poursuivrons l'étude avec pour objectif de tendre vers une sécurité collective d'approvisionnement.

Enfin, nous réaffirmerons l'enjeu d'une politique foncière cohérente pour préserver les surfaces agricoles et construire un aménagement durable. Pour conclure, comme cette séance est avant tout budgétaire, les engagements du Conseil général sont pour financer cet objectif :

- 79,3 millions d'euros en fonctionnement,
- 61,2 millions d'euros en investissement.

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

Vice-présidente, Présidente de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Rapport n°16 : Mieux prendre en compte les besoins des territoires -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La spécificité des territoires finistériens nécessite que les actions et dispositifs développés par le Conseil général ne soient pas uniformes. Ils doivent accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs ambitions.

La politique des contrats de territoire est la parfaite illustration de cette recherche de convergence entre stratégie départementale et volontés des EPCI avec qui nous élaborons un plan d'actions à 6 ans.

Comme je vous l'indiquais il y a quelques instants, le contrat de territoire avec la communauté de commune du Pays Glazik est le 18ème contrat adopté en séance plénière et 25 des 26 EPCI du Finistère sont dorénavant engagés dans cette démarche portée par le Conseil général.

Les récentes signatures des contrats de territoire du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes et les 2 Pays Bigouden nous confortent dans cette idée que le contrat de territoire est un formidable outil pour permettre à nos partenaires de se projeter dans un projet commun de territoire adapté à leurs spécificités.

Et, c'est toujours avec plaisir que nous remarquons qu'à de nombreuses reprises, le contrat de territoire a permis de faire avancer des projets qui posaient problème au sein des communautés ou de voir que des communes collaborent ensemble ce qui paraissait inimaginable il y a peu de temps. Le contrat de territoire permet de bousculer l'histoire... pour le bien de tous les citoyens et les Présidents signataires de ces EPCI ont à chaque salué l'initiative du Conseil général. 110 millions sont aujourd'hui engagés dans ce dispositif. 110 millions qui sécurisent les financements de nos partenaires.

L'année 2012 verra les premières révisions à mi-parcours des contrats de (BMO, COB, Cap Sizun, Pays d'Iroise, Pays Léonard). Cela va nous permettre de prendre en compte les évolutions souhaitées par notre partenaire dans la limite des enjeux initiaux. La finalisation des contrats en cours va se poursuivre.

Enfin, comme je l'ai déjà évoqué, une évaluation sera formalisée pour préparer les contrats de seconde génération. Concernant la subvention départementale d'investissement (SDI), dispositif qui permet de renforcer la solidarité et le soutien départemental aux petites communes, en leur facilitant les démarches administratives, je vous propose de renouveler cette enveloppe financière pour un montant de 1,5 millions d'euros.

Le coefficient de solidarité départementale sera appliqué, comme en 2011, 100% des subventions au vu des critères précédemment retenus par l'assemblée départementale. Et le conseil général va poursuivre son accompagnement aux collectivités en matière d'aide à la décision grâce au marché d'assistance avec la SAFI et son partenariat avec l'ADEUPA.

Concernant la prévention, la valorisation et la gestion des déchets, l'année 2012 va notamment permettre de préparer l'évaluation du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le soutien du conseil général sera conforté :

- dans le cadre du fonds Départemental de Maîtrise des Déchets géré conjointement avec l'ADEME
- à certains projets d'équipements structurants, pour les installations de traitement hors FDMD
- au rapatriement des déchets des îles avec une meilleure prise en charge des déchets triés sur les îles de Sein et Ouessant
- aux acteurs qui permettent au Conseil général d'obtenir des données sur les déchets
- au SYMEED

Enfin, les démarches de sensibilisation au développement durable vont se poursuivre en 2012. A noter que le soutien aux agendas 21 des collectivités devra obligatoirement s'inscrire dans le cadre de contrats de territoire.

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

Vice-présidente, Présidente de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Rapport sur la politiques des déplacements -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Notre politique des déplacements concerne plusieurs objectifs complémentaires : accompagner le développement des territoires finistériens, garantir la continuité territoriale, augmenter les transports collectifs et les modes doux.

L'année 2011 a été riche d'événements qui traduisent concrètement cette ambition.

Le pont de Térénez est sans nul doute un investissement qui valorisera les atouts de la Presqu'île de Crozon. C'est en tout cas ce que nous disent les élus et les acteurs économiques de ce territoire.

Ailleurs dans le département divers projets routiers ont été menés à bien : échangeur de Kergaradec à Gouesnou, giratoires de Sainte-Marine à Combrit ou de Tariec à Plouvien, ces aménagements répondent à l'attente des usagers et des collectivités, pour la sécurité et pour le développement local.

Dans le même temps nous avons mené une concertation avec les structures intercommunales, conseils de développement et chambre consulaires pour élaborer des schémas des infrastructures de déplacement par pays. Ceux-ci seront présentés lors d'une prochaine réunion de la commission permanente. Ils nous donneront un cadre pour envisager nos aménagements routiers en bonne intelligence avec les projets de développement de nos territoires.

Quelle meilleure illustration de l'engagement constant du Conseil général pour garantir la continuité territoriale avec les îles que la mise en service du Fromveur II ? A toutes les étapes de l'opération, nous avons tenu à associer les personnes directement concernées : les usagers et les marins, qui en seront les utilisateurs, mais aussi le chantier appelé à le construire, par le choix d'une procédure de dialogue compétitif. Nous ne recevons que des appréciations positives sur ce nouveau bateau. Je reste convaincue que c'est le résultat de notre méthode de travail et de la qualité de la concertation.

Notre réseau de transport collectif routier, le réseau Penn-ar-bed, a connu des évolutions significatives à la rentrée de septembre 2011. Elles résultent, elles aussi, d'un travail de concertation, notamment avec les clubs des usagers, et nous les avons souhaitées pour prolonger la dynamique d'augmentation de la fréquentation. Avec 24 700 élèves transportés quotidiennement et une augmentation de fréquentation de 5 % l'an dernier les résultats sont toujours positifs.

Nous avons créé de nouvelles lignes : Ploudalmézeau/Brest, Elliant/Saint-Yvi/Quimper, Dirinon/Lophéret/Brest, et d'autres. Ouvert à tout public les services desservant les collèges et lycées. Et c'est vrai, nous avons aussi supprimé, à certaines périodes, des services très très peu fréquentés. Nous les avons supprimés parce que nous pensons qu'il nous faut apporter une réponse mieux adaptée à ces demandes souvent uniques. Pour cela, nous

avons proposé, insisté pour co-construire avec les communautés de communes des projets cohérents pour les territoires et inscrits des financements importants. Pour cela nous avons augmenté le taux de financement par le Conseil général, de 30 à 50%, pour la mise en oeuvre de services locaux tels que le transport à la demande par exemple. Nous voulons en effet adapter ces moyens aux besoins des habitants.

Si l'objectif est de proposer une possibilité de transport à des personnes isolées, sans doute vaut-il mieux un petit véhicule sur réservation qu'un grand car. Des mécontentements se sont exprimés, et nous les avons entendus. Nous avons aussi des retours positifs. Nous avons apporté quelques ajustements sur certaines lignes, et engagé un travail avec des communautés de communes pour développer des services locaux. Il est encore trop tôt pour évaluer globalement les résultats obtenus en termes de fréquentation, mais les transporteurs nous remontent des informations encourageantes. En 2012, nous poursuivrons le travail engagé sur tous ces domaines.

La desserte des îles sera encore d'actualité avec la remotorisation prévue de l'Enez Eussa mais aussi avec le lancement de la nouvelle délégation de service public pour la desserte aérienne d'Ouessant. L'offre du réseau Penn-ar-bed sera valorisée par une amélioration de l'information rendue possible, notamment par notre nouveau Système d'Aide à l'exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV), et nous porterons notre effort sur le développement de partenariat pour mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires.

Nous parlons peu du transport scolaire. Il est pourtant particulièrement important pour la qualité de vie des élèves, de tous niveaux scolaires et fait l'objet d'un travail d'organisation, de suivi et de contrôle très conséquents des agents du Conseil général. Les échanges sont réguliers, avec les chefs d'établissements et les maires pour une bonne coordination entre transports et horaires de classe. Un travail important est également assuré pour organiser le transport spécifique des élèves handicapés. Il est proposé de prolonger pour la rentrée prochaine le dispositif développé pour cette année scolaire.

Les études et travaux d'aménagements routiers seront poursuivis, dans le cadre proposé par les schémas des infrastructures de déplacement. De nouvelles portions d'itinéraires cyclables et aires de covoiturage seront aménagés, dans le cadre de nos schémas et des contrats de territoires.

Mais il est également nécessaire d'entretenir notre patrimoine routier et de donner aux agents qui en ont la charge les moyens de travailler. Une effort budgétaire significatif est donc prévu en 2012 pour le renouvellement des chaussées, et un plan triennal de renouvellement de matériel a été programmé.

Les différentes commissions ont donné un avis favorable à la majorité aux propositions présentées dans ce rapport.

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

Vice-présidente, Présidente de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays Glazik -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La démarche des contrats de territoire que nous avons engagé des 2007 par la refonte de certains dispositifs d'aide aux communes se poursuit.

Basée sur le volontariat et partenariat, avec la volonté d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques départementales, c'est aujourd'hui le 18ème contrat, celui avec la communauté de communes du pays glazik qui est proposé à notre assemblée.

Proche de l'agglomération quimpéroise ; cinq communes (Briec, Ederne, Landrévarzec, Landudal, Langolen) constituent le pays glazik qui peut-être qualifié «d'espace rural en transition» et la plus value de ce contrat réside dans la volonté affirmée par les élus d'impulser des politiques publiques au niveau communautaire avec un souci de mutualisation notamment dans le domaine de la cohésion sociale.

Construit autour de quatre enjeux ce contrat est :

- 1) Maintenir un territoire attractif et innovant
- 2) Assurer le bien vivre ensemble
- 3) Tendre vers l'exemplarité environnementale
- 4) Gouverner et participer

Et c'est 40 actions opérationnelles portées par la communauté de communes ou les communes qui répondent à ces enjeux spécifiques.

Quatre enjeux que l'on pourrait résumer ainsi :

Le premier «Maintenir un territoire attractif et innovant » se décline autour de l'accueil des acteurs économiques (création ou requalification de zones d'activités), de l'accompagnement de nouvelles pratiques agricoles (mise en place de ferme relais ou ventes de produits en circuit court) mais également de la valorisation de son patrimoine en lien avec la randonnée (réhabilitation de sites patrimoniaux majeurs, espace dédié à la randonnée).

Le second «Assurer le bien vivre ensemble » se traduit par le renforcement d'un pôle central regroupant pour l'ensemble de la communauté de communes les services de proximité : centre social, école de musique et espace associatif et ceci au cœur de la ville de Briec. Le contrat prévoit également une coordination communautaire de la jeunesse mais également le soutien aux populations les plus fragiles dans les domaines de l'insertion, de la vieillesse ou du handicap.

Le troisième «Tendre vers l'exemplarité environnementale » développe quatre projets fédérant l'ensemble du territoire ; élaboration d'un agenda 21 et d'un plan climat énergie, schéma directeur d'alimentation en eau potable et assainissement collectif, et souligne la nécessité d'accroître l'offre de déplacement (doux, PEM, vélos) et les actions de gestion des déchets (stockage d'inerte, déchetterie, tri sélectif).

Enfin un quatrième enjeu « gouverner et participer » sous-tend la création d'un observatoire de la vie locale permettant d'assurer une veille et le suivi-évaluation de la démarche d'agenda 21.

L'engagement du Conseil général sur ce territoire est de 1 699 523 € au lieu de 1 690 523 € (indiqué dans ce rapport). Il convient en effet d'ajouter une action à l'enjeu 2. « Mise en réseau des acteurs de l'insertion professionnelle, des acteurs économiques et des demandeurs d'emploi ». $3000 \times 3 \text{ ans} = 9000 \text{ €}$.

Et de bien vouloir prendre note –enjeu 3- « création d'une aide d'échange » porteur de projet : commune de Briec de l'Odet (en non CC).

Le Pays Glazik a examiné ce contrat en assemblée plénière et l'a voté. Je vous propose donc d'approuver ce contrat et vous en remercie.

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

Vice-présidente, Présidente de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Objectif stratégique 5 :

Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien -

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le Finistère est doté d'un patrimoine naturel remarquable :

- 12 000 kms de côtes,
- 210 000 ha de zones naturelles, dotés d'une biodiversité reconnue d'une richesse exceptionnelle.

Cette richesse contribue à l'attractivité de nos territoire, il nous faut donc la préserver pour assurer sa pérennité.

La mer et le littoral tout d'abord et dès 2011 nous l'avons défini comme une priorité. Le rapport synthèse présenté aujourd'hui vise à mieux identifier nos territoires littoraux pour mieux les préserver. Notre engagement dans le projet «Litto 3D» participe à cette contribution qui vise notamment à prévenir les risques de submersions marines.

En 2012 nous travaillerons à l'élaboration d'un diagnostic approfondi sur les atouts de la mer et du littoral qui présentent de fortes potentialités de développement pour le département. Au terme de cette étude, des propositions d'actions seront formulées en vue de l'adoption d'un plan d'actions en 2013.

Attaché à la protection des sites et du patrimoine naturel, le Conseil général mettra en oeuvre la nouvelle taxe d'aménagement votée par le Parlement en 2010. Conformément à la loi, cette taxe s'appliquera aux 283 communes du finistère et non plus aux seules 125 communes littorales. Une partie des recettes sera affectée à l'étude de faisabilité, puis à la mise en place d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour promouvoir une culture commune de développement durable à l'échelle départementale en matière d'architecture et d'urbanisme.

Au-delà du patrimoine naturel et du caractère maritime du département, la prise en compte des questions énergétiques est inscrite dans les politiques du Conseil général. La maîtrise des consommations, la sécurisation de notre approvisionnement et la production d'énergies renouvelables se situent au cœur des enjeux pour notre territoire.

L'année 2012 sera consacrée à l'élaboration d'un second Plan climat énergie territorial qui analysera l'ensemble des politiques départementales au regard des enjeux énergétiques et climatiques. En ce sens, le Conseil général poursuivra ses travaux sur la sécurisation électrique de la Bretagne, sur la promotion des énergies marines renouvelables, notamment dans le cadre du projet INTERREG IV-A MERIFIC, retenu par l'Union européenne, et participera au soutien du plan bois énergie Bretagne et à la promotion de l'énergie solaire.

Nous tenterons de relever collectivement ces défis en mobilisant toutes les ressources nécessaires et en mettant en place des actions de sensibilisation à l'égard de tous les Finistériens.